

ALERTE SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSE DES DOTATIONS DE L'ETAT AUX COLLECTIVITES

Maurice WEISS, Président de l'Association des maires et des présidents de communautés de l'Ardèche a convoqué une réunion extraordinaire du Conseil d'Administration lundi 15 juin, suite à l'appel à mobilisation lancé par l'Association des Maires de France (AMF), pour évoquer la question des baisses de dotations de l'Etat aux collectivités.

Si une grande journée nationale d'action sera organisée par l'AMF le 19 septembre prochain pour dénoncer le caractère insoutenable de cette baisse des ressources des communes et communautés, l'association a souhaité dès ce mois de juin alerter sur une situation grave.

Le plan de réduction des dotations de l'Etat aux communes et intercommunalités prévoit une baisse de 15,7 milliards d'euros entre 2014 et 2017!

Si les élus locaux sont d'accord pour participer à l'effort de redressement des finances publiques, ils souhaitent y contribuer à leur juste part.

Les collectivités locales ne sont pas responsables de l'endettement national puisqu'elles sont soumises à la règle d'or qui interdit tout déficit et qui oblige à autofinancer le paiement de la dette (contrairement à l'Etat).

Alors que le bloc communal ne porte que 4% de la dette publique nationale, il supporte plus de 56% des baisses de dotations en 2015. L'effort demandé aux communes et communautés pour réduire l'endettement public est disproportionné.

Les élus demandent donc une réduction ainsi que l'étalement de ce plan triennal (2014-2017) de baisse des dotations de l'Etat aux collectivités.

Halte aux idées reçues!

Non, les élus ne sont pas de mauvais gestionnaires!

- La plupart des élus locaux sont bénévoles et plus de 70 % des agents territoriaux sont rémunérés à moins de 1,2 fois le SMIC. L'évolution des effectifs des collectivités est essentiellement liée à l'évolution de leurs offres de services : population qui augmente, besoins sociaux qui évoluent (petite enfance, école, personnes âgées,...).

Les communes et leurs intercommunalités sont les premiers fournisseurs de services publics de proximité, d'autant plus que les services assurés par l'Etat sont en constant recul.

Les normes et politiques publiques imposées aux collectivités les empêchent d'avoir de véritables marges de manœuvre financières pour digérer la baisse de leurs ressources. Par exemple : mise en place de la réforme des rythmes scolaires, normes liées à la restauration



scolaire, mise en accessibilité des établissements recevant du public, mise aux normes des stations d'épuration, rénovation thermique des bâtiments,... mais aussi transfert de l'instruction des autorisations d'urbanisme et suppression du service d'ingénierie, jusqu'à présent assurés par l'Etat.

- La majorité des maires a fait le choix de ne pas compenser cette baisse par une augmentation de la fiscalité locale dans une période difficile pour une grande partie des ménages et aussi parce qu'elle n'accepte pas « le transfert de l'impopularité fiscale » que l'Etat tente de lui imposer.

Dès lors, au-delà d'une gestion rigoureuse, le bloc communal ne dispose plus, pour équilibrer son fonctionnement, que de la réduction du volume et de la qualité des services à la population. Et pour l'investissement, un recours accru à l'emprunt, pas toujours possible.

<u>Cette baisse drastique des dotations aura de lourdes conséquences sur le tissu économique local et sur les services à la population.</u>

Selon une étude menée conjointement par l'Etat et l'AMF, en 2014, la baisse des dotations a conduit à un recul de 12,4 % des investissements, soit une perte d'environ 4,3 milliards d'euros pour le tissu économique local. Le chiffre de 25 % est annoncé pour 2017...

La chute de l'investissement entrainerait de facto de la croissance en moins, du chômage et une réduction des recettes de l'Etat (cotisations sociales, impôts sur les sociétés, TVA,...), annulant ainsi les effets souhaités de réduction des dépenses.

Les collectivités locales, qui réalisent 63 % des investissements publics locaux, sont les premiers investisseurs et soutiennent donc plus que quiconque l'emploi et l'économie locale.

Des répercussions dramatiques sur le quotidien et la qualité de vie de la population

Tranquillité et salubrité publiques, voirie, équipements publics, aide sociale, petite enfance, culture, sports,... sont autant de domaines d'interventions qui pourraient être impactés par la baisse des dotations.

D'ores et déjà, les élus sont contraints à certains sacrifices. Quelques exemples :

- Travaux de voirie repoussés
- Fermeture de crèches
- Questionnement sur le maintien de la cantine scolaire ou augmentation des tarifs appliqués
- Réduction des subventions aux associations

Les communes et communautés interviennent également dans le milieu économique via le développement de services pour les salariés, l'aménagement de l'espace et notamment de zones d'activités économiques, les dispositifs d'allègement fiscaux,...

<u>Ce sont donc les actions concrètes des communes et communautés de communes</u> / d'agglomération en direction des habitants qui sont menacées.